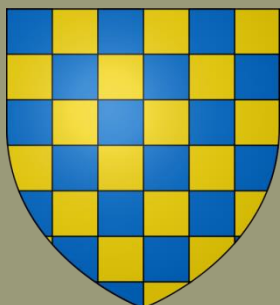


16 juin 2015

Numéro 5

# Bulletin des Varennnes



## En bref :

Fête locale du village les 19,  
20 et 21 juin 2015 ;

## Sommaire :

Formation premiers secours	p1
Projets pour 2015-2016	p1
Evolution fiscalité	p2
Rallye auto des Varennnes	p3
Brèves du Sicoval	p4

## Formation aux premiers secours

La PROTECTION CIVILE propose une formation aux Premiers Secours Civique (PSC1) aux habitants des Varennnes le samedi 25 juillet 2015 de 9h à 18h.

Inscription et renseignement auprès de la mairie.

A partir de 11 ans – coût 65 €

Nous rappelons que cette formation peut permettre de sauver des vies.

## Projets planifiés pour les années 2015-2016

Comme nous l'évoquions dans le précédent numéro, l'équipe municipale travaille sur plusieurs projets d'ampleurs et de portées différentes, dont les deux principaux sont la réfection de la toiture de l'église et la rénovation/mise aux normes de l'école.

Concernant la réfection de la toiture de l'église des demandes de subventions ont été demandées, nous attendons les réponses. Les travaux envisagés sont vitaux pour l'église. En effet, si rien n'est fait dans les années à venir le toit pourrait venir à s'affaisser de manière dramatique (à l'issue d'une tempête ou d'une chute de neige par exemple) avec les conséquences que tout le monde peut imaginer...

L'estimation du montant de ces travaux s'élève à 335000€ HT. Une partie serait réalisée en urgence cette année, pour réparer des fuites et infiltrations au niveau du toit terrasse à gauche du clocher, et le reste (à savoir la réparation de la charpente) serait réalisé l'année prochaine.

Concernant l'école, plusieurs volets sont en cours d'étude et seront menés en même temps à savoir :

- La mise aux normes « accès handicapé » ;
- La rénovation des salles de classe ;
- Le remplacement des menuiseries ;
- L'installation d'un système de chauffage plus performant et économique.

Nous étudions aussi la réalisation d'un préau.

L'estimation du montant de ces travaux s'élève à 135000€ HT.

Enfin l'équipe municipale envisage aussi la rénovation des candélabres du centre bourg qui sont maintenant vétustes. Cet investissement, subventionné à 70% par le SDEHG (Syndicat Département d'Électricité de la Haute Garonne) coûterait 15000€ à la commune.

Ainsi notre commune va faire face à des investissements importants pendant les deux prochaines années. Ces investissements vont être financés par un emprunt et par l'utilisation d'une partie de la réserve d'argent que possède la commune.

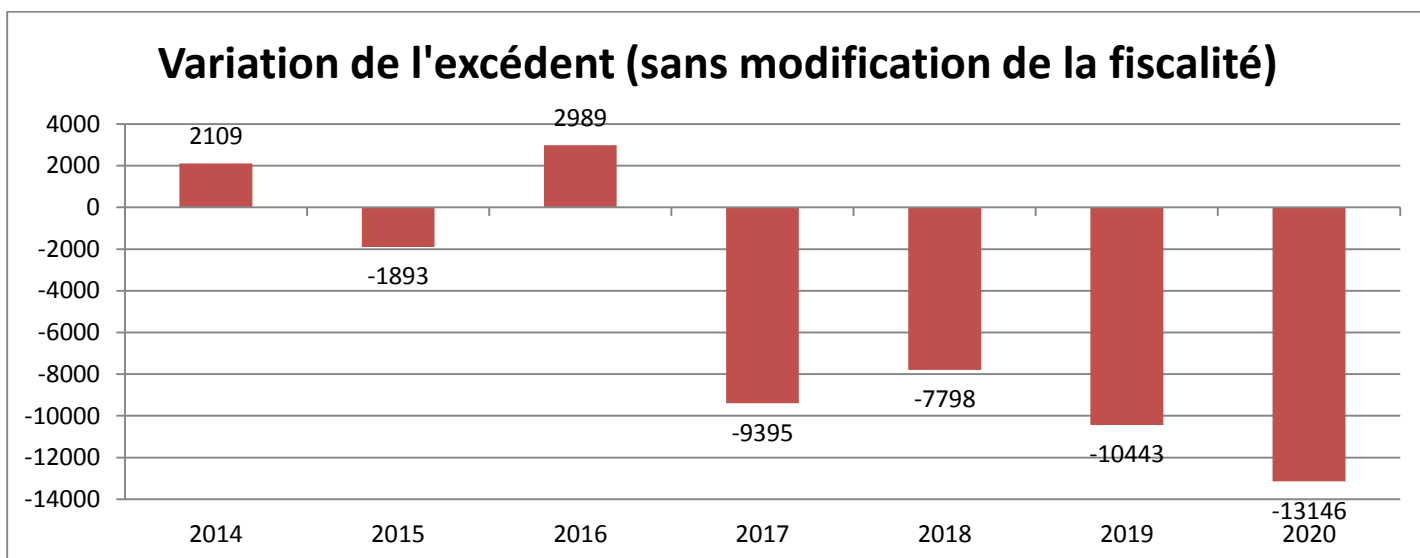
## Evolution des taxes locales et état des finances de la commune

Notre commune, comme beaucoup d'autres communes en France, est en quelque sorte victime de la politique budgétaire de l'état qui a pour objectif d'économiser 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, ce qui fait une baisse de 3,67 milliards par an pendant 3 ans de la dotation de l'état (l'argent que verse l'état aux communes).

Dans ce contexte, et pour savoir comment nous pouvons financer les travaux que nous voulons réaliser, nous avons demandé à l'ATD (l'Agence Technique Départementale) d'étudier le budget de la commune.

Selon les estimations réalisées par l'ATD, l'évolution de la dotation de l'état représente pour notre commune, 2795€ de baisse pour 2015, 2889€ pour 2016 et 3051€ pour 2017. Celle-ci ayant déjà baissée de 1215€ en 2014.

Finalement, cela porte la dotation de l'état de 23553€ en 2014 à 12000€ environ en 2020.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, cette étude a fait ressortir deux points essentiels qui nous ont guidés dans nos décisions :

- Si nous ne changeons rien à la fiscalité et même si nous ne faisons aucuns travaux, les charges de notre commune augmenteront beaucoup trop vite par rapport à ses revenus. L'excédent serait, en 2020, négatif de 13146€ ! (sur un budget annuel de 167000€). Ainsi, pour pouvoir équilibrer les comptes de la commune à l'horizon 2020, nous devons agir aujourd'hui : seule une augmentation de 75% de la part communale des taxes d'habitations et foncière non bâti, permettrait de maintenir à flot le budget de la commune.
- Pour pouvoir absorber dans le budget de la commune l'annuité de la nouvelle dette qui serait contractée pour financer les travaux envisagés en 2015 et 2016, une augmentation de 25% de la fiscalité est nécessaire.

L'étude réalisée par l'ATD nous a ouvert les yeux sur la nécessité de réfléchir de manière sérieuse à la fiscalité de notre commune. C'est pourquoi, après un long débat, nous nous sommes mis d'accord à l'unanimité sur une augmentation conjuguée de 1,93 point de la taxe d'habitation (passant de 3,79% à 5,69%) et de 12,72 points de la taxe foncière non bâti (passant de 25,43% à 38,15%), ce qui représente une augmentation relative de 50% de ces taxes. La taxe foncière bâti ne sera, quant à elle, pas touchée et restera à 7,56%. Ces évolutions de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti auront un impact moyen de 67€ par foyer fiscal. Et feront un revenu supplémentaire de 7400€ pour la commune.

Nous sommes conscients de l'impact financier sur les ménages que peut avoir cette augmentation. Toutefois pour pouvoir maintenir à flot le budget de la commune et réaliser les travaux nécessaire dans notre école et notre église elle est indispensable.

Le conseil travaille aussi pour aller vers une réduction des coûts et des charges. La première étape a été la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage nocturne.



## Rallye des Varennes du 17 mai 2015



La troisième édition du Rallye des Varennes a entraîné la dizaine d'équipages sur les routes tarnaises, le dimanche 17 mai. Le parcours s'est déroulé sous un soleil un peu hésitant mais suffisant pour rendre cette journée bien agréable.

Lanta, Belcastel, Lavaur, St Sulpice, Rabastens, Salvagnac et Castelnau de Montmiral ont dévoilé une partie de leur beauté et leurs secrets, avec bien souvent l'aide d'Internet !

Un barbecue attendait les concurrents poètes et cueilleurs de fleurs au bord du lac de la base de loisir de Sourigout, à Salvagnac.

Merci à tous les participants pour leur bonne humeur...

Bravo aux organisateurs.

Rendez-vous pour la quatrième édition en 2016

### Prochains rendez-vous :

19, 20 et 21 juin « Fêtes des Varennes ».

DJ le 19 et 20 juin, repas en soirées, animations... Venez nombreux !



**Mairie des Varennes****HORAIRES :**

Lundi 13h30-17h30  
 Mercredi 14h00-18h00  
 Jeudi 13h30-17h30

**TÉLÉPHONE :**

05 61 81 47 64

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE :**

mairiedevarennes@wanadoo.fr

**Rappel des Horaires pour les activités susceptibles de provoquer des nuisances sonores** (selon l'arrêté préfectoral en vigueur)

**Jours ouvrables :**

8h30-12h00  
 14h30-19h30

**Samedi :**

9h00-12h00  
 15h00-19h00

**Dimanche et jours fériés :**

9h00-12h00  
 16h00-18h00

**Brèves du Sicoval :****Collecte du verre : passage au récup' à partir du 1er juillet 2015 !**

À partir de cette date, le ramassage du verre ne se fera plus à domicile et l'apport volontaire sera généralisé à toutes les communes du territoire du Sicoval.

Les habitants pourront ainsi désormais déposer leurs bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre (bien vidés, sans capsule ni bouchon) dans des récup' verre qui seront implantés, courant juin, sur le territoire des communes concernées par ce changement : Auzeville-Tolosane, Auzielle, Ayguesvives, Castanet-Tolosan, Corronsac, Escalquens, Goyrans, Labège, Lacroix-Falgarde, Lauzerville, Mervilla, Pechabou, Pechbusque, Ramonville St-Agne, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.

150 récup'verre seront ainsi installés, ce qui permettra de diminuer les coûts de collecte (204 €/tonne de verre collecté à domicile contre 49 € en récup' verre), de réduire les nuisances environnementales et d'augmenter la qualité et la quantité de verre récupéré (26 kg de verre/an/habitant collectés en porte-à-porte contre 39 kg en apport volontaire).

Retrouvez, début juillet, la cartographie des implantations des équipements sur le site internet [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) pour localiser le récup'verre le plus proche de chez vous. Ces informations sont également disponibles dans votre mairie.

Plus d'info : Service Relation aux usagers, N°Vert : 0 805 400 605

**Redevance incitative : coup d'envoi de la facturation à blanc**

Étape préparatoire à la mise en œuvre de la redevance incitative, une « facture à blanc » (simulation : à ne pas payer) sera adressée aux habitants en même temps que leur redevance de juillet (à payer).

Chacun pourra ainsi comparer le montant de sa facture actuelle avec le montant de ce que coûtera ce même service calculé en mode incitatif. Cet outil de comparaison concret permettra de comprendre et d'anticiper ce changement (adaptation de la taille du bac gris et de sa fréquence de sortie...)

Une facture déchets calculée de façon incitative se composera :

- D'une part fixe qui comprend l'abonnement au service, le volume du bac gris, la maintenance des bacs, un forfait pour 12 collectes (habitat individuel) ou de 26 collectes (habitat collectif et entreprises) ;
- D'une part variable calculée en fonction du nombre de sorties du bac gris (déchets) à partir de la 13e sortie (habitat individuel) ou de la 27e sortie (habitat collectif). Les sorties plus fréquentes en été peuvent être compensées par des présentations moins nombreuses en hiver.

Vous vous posez d'autres questions sur la redevance incitative et la facturation à blanc ? Rendez-vous sur la page d'accueil du site : [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr) dans la partie «en 1 clic», rubrique «déchets».